

**Convention pour le pré-aménagement de l'îlot Pasteur
Ville de Dieppe / EPF Normandie**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 36
Nombre de votants : 39*

LE 2 AVRIL DEUX MILLE DIX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 24 mars 2010 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane, M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine (à partir de la question n°6), M. GAUTIER André, M. BAZIN Jean.

Sont absents et excusés : M. LEVASSEUR Thierry, Mme FARGE Patricia, Mme ORTILLON Ghislaine (jusqu'à la question n°5), Mme OUVRY Annie.

Pouvoirs ont été donnés par M. LEVASSEUR Thierry à M. LAPENA Christian, Mme FARGE Patricia à M. LECANU Lucien, Mme ORTILLON Ghislaine à Mme LEMOINE Françoise (jusqu'à la question n°5), Mme OUVRY Annie à M. GAUTIER André.

Secrétaire de séance : M. PAJOT Mickaël

.../...

M. Hugues Falaize, Adjoint au Maire, expose que dans le cadre de la convention Région Haute-Normandie / E.P.F Normandie du 30 novembre 2007, l'E.P.F. Normandie cofinance et assure la maîtrise d'ouvrage de certaines opérations de résorption de friches, à la demande et au bénéfice des collectivités locales et de leurs établissements publics.

En complément de l'intervention approuvée par délibération n°36 en date du 24 septembre 2009 relative à la démolition prévue sur l'Emulation Dieppoise, la Ville de Dieppe a souhaité mobiliser le fonds "friches" pour engager des travaux de pré-aménagement sur l'îlot Pasteur.

Il convient d'établir une convention afin de définir les modalités d'intervention de l'Etablissement Public Foncier de Normandie dans cette opération ainsi que les modalités de financement.

L'intervention envisagée intègre :

- les études dont les diagnostics techniques, les missions de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé et de maîtrise d'œuvre.
- les travaux portant sur la réalisation d'éléments de voiries, trottoirs..., structurant cette voirie primaire du futur mail de l'îlot Pasteur assurant ainsi la liaison douce entre les équipements existants et programmés.

L'enveloppe maximale allouée pour les travaux s'élève à la somme de 359 531,77 € HT, soit 430 000 € TTC, y compris les frais de maîtrise d'ouvrage de L'EPF Normandie fixés à 4 % du total des dépenses effectives.

Le financement de l'intervention est réparti comme suit :

- Région Haute-Normandie : 29,9 % du montant HT (25 % du montant TTC), soit 107 500 €
- EPF Normandie : 35,05 % du montant hors taxes, soit 126 015,89 €
- Ville de Dieppe : 35,05 % du montant hors taxes, soit 126 015,89 € majorés du montant de la TVA pour l'ensemble des prestations soit 70 468,22 €

En cas d'impossibilité de récupération de la TVA, l'EPF Normandie qui devra être informé avant l'achèvement des travaux, portera sa participation financière à hauteur de 45 % maximum du montant TTC des dépenses, ramenant ainsi la part de la Ville de Dieppe à 30 % du montant TTC des dépenses effectives.

La convention s'achèvera après réception des marchés de travaux sans réserve au sens de l'article 41.3 du CCAG travaux, par l'EPF Normandie. Cet achèvement sera constaté par un procès-verbal co-signé par les parties.

Considérant :

- le projet de convention soumis,
- l'avis émis par la commission n°6 réunie le 23 mars dernier,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les termes de la convention d'intervention de l'EPF Normandie sur l'Ilot Pasteur au titre de la politique de résorption des friches en Haute-Normandie,
- d'autoriser la signature de cette convention ainsi que de toutes pièces relatives à cette affaire.
- d'imputer les dépenses se rapportant à cette opération aux crédits ouverts au budget primitif 2010

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

| |
|--|
| Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire |
|--|